montrer par quels moyens on pourrait arriver à enrayer les crédits supplémentaires qui sont une des principales plaies de notre budget. Il faudrait, notamment, s'opposer aux virements de la façon la plus absolue, observer strictement les règles sur la comptabilité des divers ministères, dont la principale est l'établissement d'un état mensuel des dépenses et préciser enfin d'une façon plus rigoureuse, les dépenses générales du budget.

M. Morel examine ensuite les phases qu'a subies le budget en discussion. Il conclut à l'adoption du budget, tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés, sauf de légères modifications que nous avons exposée au jour le jour et que nous rappelons ici.

La commission rejette les amendements Montaut et Bouge sur l'augmentation des retraites des cantonniers et des agents des postes et télégraphes, et, aussi, la dotation de 500,000 francs affectée à certaines pensions militaires.

La commission a réduit enfin de 83 à 70 millions les crédits affectés à la construction des lignes nouvelles de chemins de fer par application des conventions de 1883.

Mort d'un sénateur

Paris, 17 décembre. — M. Lecler, sénateur de la Creuse, est mort cette nuit à la maison des Frères de Saint-Jean-de-Dieu.

M. Félix Lecler était né le 30 janvier 1814. Il avait occupé les fonctions de directeur général de l'enregistrement et des domaines et avait été élu sénateur en 1889.

Il siégea parmi les républicains de gouvernement. Il était officier de la Légion d'honneur.

Le corps sera transporté à Aubusson où auront lieu la cérémonie religieuse et les obsèques.

DERNIERE HEURE

Les Italiens en Erythrée

Rome, 17 décembre. — Le bruit circule à la Chambre qu'une partie des troupes qui doit s'embarquer cette semaine à Naples débarquerait à Zaïla de manière à combiner une double attaque contre les Choas. Ce bruit semble peu fondé.

Rome 17 décembre. — La commission du budget a approuvé à l'unanimité les crédits demandés pour l'Afrique. Les membres de l'opposition ont fait seulement des réserves politiques en déclarant qu'ils n'entendaient pas confier les crédits au ministère actuel.

On confirme que l'accord est complet entre l'Angleterre et l'Italie au sujet du débarquement de renforts à Zaïla. On ajoute que la France ne s'opposera en aucune façon au passage des troupes italiennes par le Harrar.

D'ailleurs, M. Billot, ambassadeur de France, a exprimé au baron Blanc toutes les sympathies de son gouvernement à l'occasion du désastre d'Amba-Alagi comme il l'avait fait à l'occasion de la victoire de Debra-Aïlait. Il semble certain que le ras Makonnen a bien fait des propositions de paix au général Baratieri.

Rome, 17 décembre. — Une dépêche reçue par la *Tribuna* et partie de Massaouah à midi annonce que les Choas sont campés à Antalo, Algos, et Maimesghil.

Le bruit courait que Ménélick était arrivé à Aga, au nord d'Ascamghi à 30 kilomètres d'Amba-Alagi. La lettre du lieutenant Scala prisonnier des Abyssins a été portée au général Baratini par un prêtre. Elle est écrite en français.

Chronique Régionale

La gare de Saint-André et les bestiaux

M. le ministre des travaux publics, répondant à un vœu du Conseil général, vient d'informer M. le Préfet du Nord que les aménagements prévus à la gare de St-André pour le débarquement des bestiaux destinés à l'abattoir de Lille, étant aujourd'hui terminés, rien ne s'oppose plus à ce que les expéditeurs y fassent débarquer les animaux pourvu qu'ils aient soin d'indiquer cette gare comme point de distinction sur leurs déclarations d'expédition.

Ecole d'agriculture

Par arrêté de M. le ministre de l'agriculture en date du 16 décembre 1895, M. Chappellier, ingénieur-agronome, a été nommé préparateur-répétiteur du cours de distillerie à l'école des industries agricoles de Douai.

M. FACON
et la presse du Cher

L'*Indépendant* du Cher apprécie en ces termes la nomination de M. Facon à la sous-préfecture de Péronne :

C'est également avec un vif plaisir que nous apprenons la nomination de M. Facon à la sous-préfecture de Péronne.

Originaire du Nord où il est marié et a tous ses intérêts, le sympathique secrétaire général, en partant dans une ville importante et fort agréable, située à quelques heures seulement de chez lui, reçoit un avancement que ses loyaux services lui ont bien mérité.

Fonctionnaire actif, intelligent, sincèrement dévoué à la République, M. Facon avait conquis ici l'estime générale, par sa bienveillance et son urbanité.

Tous ceux qui l'ont connu le verront avec regrets s'éloigner de Bourges ; ils se joindront à nous pour lui adresser leur compliments et leurs vœux.

La *Démocratie*, de Bourges, n'est pas moins élogieuse dans ses adieux à notre compatriote :

M. Facon, secrétaire général de la Préfecture, est nommé sous-préfet de Péronne (Somme).

M. le ministre de l'intérieur ne pouvait pas reconnaître et récompenser avec plus d'à propos les services et les qualités de M. le secrétaire général.

M. Facon est originaire des Flandres. Il a été longtemps conseiller de préfecture du Nord, et cette nomination qui le rapproche du centre de ses intérêts lui est très agréable.

On n'oubliera pas ici son aménité, sa droiture et cette bonhomie toute démocratique qui faisaient son accueil si facile et si franc. Il apportait dans l'examen des affaires le soin le plus assidu et des connaissances aussi sûres que variées.

Si le regret que nous avons de le voir s'éloigner est mitigé par le plaisir que nous cause son avancement, nous sommes persuadés que la joie du retour au pays se trouve tempérée chez lui par le souvenir un peu attristé des amis qu'il avait su réunir autour de sa personne et créer autour de ses fonctions.

Nous le prions d'agréer nos vœux personnels de succès.

LES GRÈVES A HALLUIN

La journée d'hier n'a amené aucun changement dans la situation.

Chez M. Defretin

Les délégués ne se sont pas présentés ; il paraît du reste qu'ils ont l'intention de ne plus le faire tant que le patron n'aura pas lui-même manifesté le désir d'avoir une entrevue.

Cette détermination aurait été prise à la suite de propos tenus par M. Defretin dans un moment de vivacité, propos qu'il a cru pourtant devoir démentir par l'entremise du *Journal de Roubaix*.

Quoiqu'il en soit, cette situation est à tous points de vue regrettable pour les deux parties.

Chez M. Lemaitre-Bonduel

Pas d'entrevue non plus. Le patron ayant formellement déclaré, au cours de diverses entrevues qu'il ne pouvait en aucune façon faire droit aux revendications des tisserands à la main, les ouvriers ont aussi décidé d'attendre que leur patron revienne à d'autres sentiments et fasse appeler les délégués.

A noter toutefois pour l'établissement du Mont une faible reprise du travail. Cinq ou six grévistes et quelques nouveaux embauchés, en tout une douzaine d'ouvriers, ont travaillé hier.

Chez M. Gratry

Une délégation s'est présentée hier à neuf heures à l'usine d'Halluin. On a répondu comme toujours que le patron était absent.

A WERVICQ

La situation reste également toujours la même. Les ouvriers de cette commune sont encouragés à tenir bon par leurs camarades d'Halluin qui leur rendent visite chaque jour. Cependant un groupe de 50 à 60 ouvriers attendait encore hier matin, l'ouverture de l'usine dans l'intention de travailler; mais les feux n'avaient pas été allumés.

A Halluin comme à Wervicq, le calme est complet.

Incident. — Le fils du concierge de l'établissement Lemaître au Mont qui s'était rendu lundi à Reckem a été l'objet de violences de la part de quelques ouvriers habitant cette commune.

LA LIGUE RADICALE
du canton de Lens

Prévoir ce que le *Réveil du Nord* allait dire sur la constitution de la Ligue radicale du canton de Lens, était chose aisée : crier à la rancune, essayer de semer le doute sur le but de la Ligue et finalement injurier certains républicains militants.

Après avoir trop longtemps hélas ! fait peser son joug autoritaire sur le canton de Lens la coterie du syndicat des mineurs, Basly et *tutti quanti* ont à regret vu lors des dernières élections au Conseil général, l'immense majorité des républicains, se séparer d'eux.

Les électeurs méprisant les calomnies et les violences des amis des révolutionnaires, ont su faire leur devoir en renouvelant leur confiance à l'honorable M. Déprez.

Les 8307 électeurs qui ont donné ce nouveau témoignage de sympathie au conseiller général du canton de Lens ont voulu lui dire:

Nous sommes fatigués de ces hommes qui sèment la haine et la discorde, reprenez la direction du canton de Lens car ceux qui ne rêvent que la destruction de la société, n'ont plus notre confiance.»

Oui c'est là, la véritable signification du vote qui a écrasé le *camarade Evrard*.

Obéissant à cette injonction M. Déprez s'est placé résolument à la tête des républicains du canton de Lens, lesquels ont donné tant de preuves de leur attachement aux institutions actuelles et la ligue est reconstituée.

A la rancune! crient les socialistes qui déjà voient leur autorité méconnue. Calmez-vous, messieurs ; vous nous avez attaqués, nous radicaux nous nous liguons pour nous défendre et non pas croyez le, pour, comme vous le dites, mettre entre les mains des hommes des compagnies houillères tous les mandats électifs, municipaux, législatifs et autres du bassin houiller du Pas-de-Calais.

⁂

C'est à l'honorable M. Déprez qu'est échu l'honneur de recevoir le premier coup de bouton du *Réveil*.

L'organe du député de Lens selon son habitude ergote sur des déclarations et après une suite de phrases passablement creuses il termine disant: « Quand nous aurons fini il ne restera dans la fameuse ligue plus un républicain digne de ce nom.

Ciel ! que va nous servir le porte-parole du député de Lens?... Attendons... mais en attendant, disons que pas plus M. Déprez que les membres de la Ligue radicale ne se trouvent indisposés des attaques du *Réveil* et ajoutons que les adhérents continuent à affluer chacun tenant à venir grossir le bataillon des honnêtes républicains.

Quatre ligueurs.

LES ELECTIONS
au Tribunal de Commerce

Le second tour de scrutin pour la nomination des membres du tribunal de Commerce de l'arrondissement de Lille aura lieu dimanche prochain.

Les électeurs consulaires se désintéressent malheureusement trop de ces élections, et le recrutement de notre tribunal continue de s'opérer au sein d'une sorte d'oligarchie industrielle et financière, profondément réactionnaire, et réfractaire à tout progrès.

L'exemple du Tribunal de Commerce de Paris nous montre cependant quelles réformes les justiciables pourraient obtenir s'ils savaient prendre en mains leurs propres intérêts.

Deux syndicats de Lille, le syndicat des hôteliers et débitants et le syndicat des boulangers viennent, un peu tard peut-être, de prendre une initiative à laquelle on ne peut qu'applaudir. Ils présentent aux suffrages des électeurs deux candidats indépendants, deux des leurs, qui représenteraient, au tribunal, les intérêts des petits commerçants, que les gros banquiers et les gros industriels qui l'ont composé exclusivement jusqu'ici sont trop volontiers disposés à méconnaître.

Espérons que cet appel sera entendu, et que les petits commerçants se décideront à secouer leur torpeur et à se rendre en masse au scrutin.

Voici la déclaration qui leur est adressée :

Union des petits commerçants de l'arrondissement de Lille

La loi de 1883 a conféré aux petits et moyens commerçants un droit dont ils n'ont guère usé jusqu'à ce jour, soit par ignorance, soit par indifférence. Cependant tous les jours se discutent au Tribunal de commerce des questions qui touchent à la fois à *leurs intérêts et à leur honneur commercial*, et les décisions sont, il faut bien le dire, prises par des juges qui, malgré toute leur intégrité et leur bonne volonté, ne peuvent pas se rendre un compte suffisamment exact de la situation réelle des petits commerçants.

C'est afin que nos intérêts soient à l'avenir défendus d'une manière beaucoup plus efficace que nous venons vous proposer de revendiquer hautement les droits que nous a conférés la loi précitée en nous rendant en masse au scrutin de dimanche et en votant avec ensemble pour nos deux candidats aux fonctions de Juge suppléant :

M. LOTHER
hôtelier, place de la Gare, 17.

M. TRUILLEZ
boulanger, rue Léon Gambetta, 50.

Les Délégués des Chambres syndicales des Hôteliers et Débitants et de la Boulangerie.

Chronique Locale
ROUBAIX

M. Alfred Tiberghien, marchand épicier, demeurant à Roubaix, 174, rue de l'Epeule, à l'enseigne au *Sabot Rouge*, informe sa nombreuse clientèle que pour détruire les bruits désobligeants que certains concurrents déloyaux ont fait circuler sur son honorabilité dans le quartier de l'Epeule. Il offre une somme de 1000 francs à celui qui pourra lui prouver que depuis 35 ans que sa maison existe il a subi la moindre condamnation, pour tromperie sur le poids ou la qualité des marchandises vendues.

M. Tiberghien est décidée à poursuivre ses diffamateurs devant les tribunaux.

Une lettre du citoyen Emile Boucher

Le citoyen Emile Boucher, mis en cause dans une lettre de M. Bailleul, nous adresse la réponse suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'accueillir.

Monsieur le Rédacteur,

Auriez-vous l'obligeance de donner l'hospitalité aux quelques lignes qui suivent en réponse au citoyen Baillin qui dans l'*Egalité* de ce jour essaye de se dévêtir sur ma personne.

Baillin tient décidément à devenir intéressant et obéissant probablement à un mot d'ordre tâche de couvrir ses amis.

1° Il m'accuse de malversation de fonds, il en a menti et je le prouve.

Le comité central du parti dit ouvrier a entre les mains une lettre de la commission du syndicat des teinturiers d'Amiens, qui dit que « *jamais Emile Boucher ne fut secrétaire ni trésorier du syndicat, pas même membre de la commission et que toujours il fut un militant dévoué.*

2° A Croix aussi parait-il j'aurai fait le sale métier dont il est lui-même accusé.

Je lui donne un deuxième démenti et dès demain accompagné de deux amis je lui ferai voir le talon d'un mandat de 15 francs que j'ai payé le 11 juin 1894 à Croix et à l'adresse du citoyen H Gesquière, somme qui provenait de la part mise par le groupe Desbarbieux pour les frais du 1er mai (8 francs) plus cinq francs du groupe l'Egalité et 2 francs de ma poche. Les procès verbaux du groupe signés du citoy. J... en font foi et je les tiens à la disposition de tous les honnêtes gens.

Ceci pour le moment me semblant suffisant pour ma défense, je dirai au sieur Baillin.

« Que je me tiens à sa disposition accompagné d'un ancien membre du comité central pour l'éclairer sur la disparition d'une somme de 400 fr. d'une part et de 600 francs d'autre part, ce qui lui a valu sa révocation de secrétaire au parti et son remplacement par le sieur Brascamp. »

Emile Boucher.

Entre MM. Baillin et Detollenaere

M. Baillin, rédacteur au journal socialiste l'*Egalité* ayant accusé le citoyen Detollenaere, ancien secrétaire du Syndicat textile, ce dernier lui répond par l'affiche suivante qui a été placardée dans la journée de mardi :

Réponse au sieur Bailliu
Rédacteur à « l'Egalité »

Depuis un certain temps déjà, l'intègre Bailliu, m'a attaqué à diverses reprises dans le numéro de l'*Egalité*, paru le 16 décembre, il insinue que je prends le nom de Fauvarque pour répondre à ses divagations.

Je répondrai au sieur Bailliu que je n'ai pas besoin d'un faux nom pour entamer une polémique avec lui, que le mien malgré la condamnation qui m'a été infligée est peut être plus honorable que le sien.

Maintenant si le probe Bailliu tient tant à prouver qu'il est un parfait honnête homme, qu'il organise pour samedi prochain 21 décembre, une réunion publique et contradictoire au local *La Paix*, je répondrai à son appel.

Devant ses partisans qui composaient la réunion du 7 décembre et devant tous les citoyens présents, je ferai connaître la fourberie qui inspire toutes les actions du journaliste margarinier, je suivrai pas à pas sa conduite envers les ouvriers, depuis qu'il est sorti du patron ge catholique, je prouverai qu'il est indigne de parler au nom de la classe ouvrière.

Je prouverai enfin que cet ancien tisserand, devenu plus fier et plus arrogant qu'un bourgeois à l'égard des travailleurs n'a cessé d'exploiter le parti ouvrier et qu'il n'est qu'un professionnel du socialisme.

A bon ententeur, salut.

Detollenaere.

M. Bailleul nous adresse la nouvelle lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Vous avez accueilli une nouvelle lettre de M. Deschamps, qui ose affirmer que je me suis dérobé à la responsabilité de mes actes.

Une fois de plus, M. Deschamps a menti.

Je n'ai connu son duel avec mon ami Polvent que le lendemain du jour où il eut lieu, presque au moment où je recevais une lettre me demandant si j'acceptais la responsabilité de l'article paru dans le *Réveil*.

Je n'avais plus à intervenir, d'autant, je le répète, que j'étais complètement étranger à la publication de la note qui visait M. Deschamps.

D'ailleurs, si M. Deschamps avait voulu se battre avec moi, ce n'est pas un commissionnaire public porteur d'une lettre qu'il m'aurait adressé ; c'est aux témoins ainsi que cela doit se pratiquer en ces matières.

M. Deschamps me traite de lâche, je lui ai déjà envoyé cette épithète assez souvent à la face pour ne pas m'étonner de ses colères ; — au contraire, je me borne à en rire, car, quoi que j'ai pu écrire sur sa valeur morale, M. Deschamps sait fort bien que si deux personnes *honorables* venaient, de sa part, me demander raison d'un acte dont je me serais rendu coupable à son égard, j'oublierait volontiers les tares du directeur du *Roubaisien* et sans hésiter, j'accepterais de lui rendre raison, car la propreté de ses témoins compenserait son indignité.

Je crains donc fort de ne jamais avoir l'occasion de me rencontrer avec M. Deschamps sur un autre terrain que celui où nous disputons actuellement, le directeur du *Roubaisien* étant un froussard... et autre chose.

Agréez, etc.

L. Bailliu.

Une double arrestation pour vols

La police de sûreté a arrêté mardi matin à leur domicile, rue de la Guinguette, cour Delattre, 2, les nommés Clovis Lesage, 20 ans et Marie Vanhaestrate, 20 ans, tous deux inculpés de nombreux vols au préjudice de MM. Bonte et Roussel, commerçants, rue Jacquart.

Les accidents

Dans la soirée de lundi, trois accidents occasionnés par le car se sont produits. Vers cinq heures 3[4 du soir, le car électrique a accroché en face de la rue de Babylone, un camion appartenant à M. Durin, brasseur, et conduit par Prosper Vandverbeck.

Le harnachement a seul été brisé.

— Vers 6 heures du soir, sur la Grande Place un camion de la Société Générale des Transports, rue Isabeau a été accroché par le car de Mouveaux et les dégâts sont heureusement insignifiants.

A la même heure, place Fosse-aux-Chênes, M. Aimé Cremmery, qui conduisait une voiture attelée, voulut se déranger de la chaussée pour laisser passer le car.

Dans sa précipitation, il jeta sa voiture sur un candélabre qui a été brisé.

Résultats d'adjudications des fourneaux économiques

Hier à onze heures du matin a eu lieu à l'Hôtel de Ville l'adjudication des denrées alimentaires pour les fourneaux économiques pendant l'hiver 1895-1896.

Le bureau était présidé par M. Lepers adjoint assisté de MM. Wichart et Duburcq, conseillers municipaux.

Voici les résultats :

1er lot. — Fourniture de viande, 8.545 fr. Cautionnement, 280 fr. Adjudicataire M. Van Inneland avec un rabais de 18 0/0.

2e lot. — Légumes, 725 francs — Cautionnement 25 francs — Adjudicataire, M. Bekaert, rabais de 220 francs.

3e lot. — Haricots et pois secs, 3,700 fr. Cautionnement, 125 fr. Adjudicataire M. E. Fournier, rabais de 17 0/0.

4e lot. — Fourniture de morue et de harengs, 860 fr.; cautionnement, 30 fr. — Adjudicataire, M. Bossut-Baas, rabais de 19.55 0/0.

5e Lot. — Œufs 2,500 fr. — Cautionnement, 80 fr. — Un seul soumissionnaire s'est présenté M. Castelain-Vandaele a été déclaré adjudicataire au prix de 70 fr. le mille.

6e lot. — Sel, poivre, potasse et savon, 200 fr. Cautionnement, 7 fr. Adjudicataire, M. Bossut-Baas, rabais de 13.25 0/0

Mort de M. Dubocage

Nous apprenons la mort de M. Dubocage, fabricant de carrelage, rue Pellart.

Le défunt qui est âgé de 98 ans, est décédé hier matin des suites d'une rupture d'anévrisme. Il s'était levé comme à l'ordinaire vers six heures, puis s'était rendu dans sa cour. Mme Dubocage ne le voyant pas reparaître alla à sa recherche et le retrouva sans vie, sur le pavé de la cour.

Les obsèques de M. Dubocage auront lieu vendredi.

Rupture d'un tuyau des eaux potables

Hier, vers 9 heures 1[4 du matin, un tuyau des eaux potables a crevé dans la rue de l'Epeule, en face du numéro 104.

La chaussée a été soulevée sur un parcours assez grand. L'eau qui s'échappait avec abondance a envahi les caves de la teinturerie Deshaes.

Les fourneaux ont été submergés et le travail a dû être arrêté pendant plusieurs heures. Le service des eaux a été averti et a réparé l'accident dans la journée.

La bouchée de pain

Dans la journée du 17 décembre, l'œuvre de la Bouchée de pain a distribué 960 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 410 soupes et portions de pain aux enfants des écoles.

Dans la salle du refuge de nuit, 29 lits ont été occupés.

La Tombola des Sous-Officiers

Voici les numéros des lots non réclamés.

12019	13365	13753	15535	19583	5710	10765
7031	4 02	1302	5954	9672	6050	4167
975	7739	18202	1150	11741	15741	15747
15303	15407	2556	12328	6401	10603	14840
17313	13614	14980.				

⁂

La Société a reçu du Fournil Club, 89, Grande-Rue, une somme de 13 fr. 50, produit d'une quête faite au profit des rapatriés de Madagascar.

TOURCOING

Vol de numéraire

M. J.-B. Delbecque, 64 ans, cardeur de laines, occupe rue du Moulin une maison dont il sous-loue une partie aux époux Jules Caillau.

Lundi matin, Delbecque et son locataire sortirent ensemble et se rendirent dans différents cabarets.

Sur le coup de dix heures, Jules Caillau demanda à Delbecque de lui prêter sa clef à l'effet de rentrer préparer le repas de sa femme qui travaille en fabrique.

Dans l'après-midi, M. Delbecque trouva près d'un coffre renfermant ses économies, un ferment et des pièces à feu appartenant à Caillau.

Le coffre avait été fracturé à l'aide de ces instruments et une somme de 275 francs en pièces de 5 francs, avait été dérobée.

L'auteur présumé du vol n'a pas reparu depuis. Sa femme n'est pas surprise de cet exploit.

Quelque temps après son mariage, qui remonte à Pâques dernier, Caillau hérita d'un oncle une somme de 400 francs ; il partit avec cet argent en poche et ne revint que lorsqu'il n'eût plus un sou.

Il va sans doute tirer une même bordée avec l'argent volé.

Pour un morceau de bois

Lundi vers onze heures du soir, son service terminé, l'agent Benoit rentrait à son domicile, lorsqu'en passant rue Verte, il rencontra un individu porteur d'un poteau en bois à demi pourri. Il interrogea l'homme qui lui déclara avoir trouvé le morceau de bois dans la rue en face le numéro 38.

Cette déclaration fût reconnue fausse et le poteau provenait des constructions livrées aux démolisseurs pour le percement de la rue nouvelle qui doit relier la rue Verte à la rue de la Belle Vue et prendre le nom de rue Condorcet.

L'agent se mit en devoir de conduire le noctambule au poste, mais celui-ci chemin faisant eût le tort d'outrager le représentant de la loi aggravant ainsi son cas.

C'est un nommé Pierre D..., 60 ans, demeurant rue du Moulin-Fagot.

Outrages aux agents

Le sous-brigadier de police Lorthiois intervint lundi pour mettre à la raison un jeune homme de dix-neuf ans, Henri Goddefroy, demeurant à Neuville, lequel faisait du tapage dans un établissement de la rue Sainte-Germaine.

L'agent fut grossièrement injurié par Goddefroy qui a été arrêté et transféré hier à Lille.

Violences

Procès-verbal a été rédigé à charge du nommé Louis D..., 17 ans, teinturier, à la Malsence, pour violences sur la personne de M. Louis Dujardin, plafonneur, rue des Bus.

J.-B. B., 35 ans, rue de la Folie, s'est également vu dresser procès-verbal pour violences légères et ivresse.

Conférence populaire aux adultes

Une conférence populaire aura lieu à l'Ecole municipale des garçons de la Croix-Rouge, aujourd'hui mercredi 18 décembre à huit heures du soir.

M. le Directeur de l'école y traitera le sujet suivant, tout d'actualité :

Voyage aux pays annexés.

Les anciens élèves de l'école et leurs parents sont spécialement invités à assister à cette conférence.

Syndicat des ouvriers en tapis

La chambre syndicale des ouvriers en tapis de Tourcoing réunie le 16 courant a voté un secours de vingt-cinq francs pour les grévistes tisserands d'Halluin.

La Sainte-Cécile

A la société des Concerts symphoniques, comme nous l'avions annoncé, la société des Concerts Symphoniques, pour célébrer la fête de Sainte-Cécile, a exécuté lundi à la messe de onze heures et demie à l'église Notre Dame, quatre morceaux qui ont été fort goûtés de la nombreuse assistance.

L'après-midi à 5 heures, un joyeux banquet très bien servi dans les salons de l'hôtel du Cygne par MM. Deroubaix réunissait musiciens et invités.

M. Butruille a ouvert la série des toasts en portant la santé de M. Dubois, cet éminent musicien que sa dernière production, Casta, a mis au rang des plus brillants musiciens de la nouvelle école.

M. Dubois a répondu que si le succès avait été aussi vif, il le devait en partie à son collaborateur M. Muller et à la Société des Orphéonistes Crick-Siks, et aux dames qui ont bien voulu chanter les chœurs et n'ont pas craint un surcroit de travail. Il boit donc à la santé de M. Muller, actuellement en Alsace, de M. Edmond Masurel, président des Crick-Sicks, de M. Paul Van Houcke, secrétaire de notre premier orphéon, et à tous ceux qui de près ou de loin ont collaboré à la réussite de l'exécution de « Casta ». M. Butruille est heureux de constater que la presse a été d'un très grand secours et que malgré le parti pris de certains, tout ait marché à souhait.

En souvenir de Casta, M. Frédéric Dubois avait eu l'heureuse idée d'inviter les chanteurs et chanteuses une petite soirée intime qui a eu lieu après le banquet. Les invitations portaient : « on fera de la musique et on dansera. »

Le programme, qui n'était pas fixé, n'en a pas moins obtenu les suffrages de tous les assistants. Comme instrumentistes, Mlle Marie Honoré et M. Frédéric Dubois ; comme chanteurs et déclamateurs, MM. Van Houcke, Lefebvre, Pinet se sont fait applaudir.

Charmante soirée dont nous avons emporté un impérissable souvenir.

Rigoletto.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 15 et 16 décembre

Versements

Tourcoing (D.)	300	dépos. dont	68	nouv.	24.368	»
» (L.)	69	—	16	—	21.395	»
Blanc-Seau.	8	—	5	—	1.282	»
Croix-Rouge.	54	—	5	—	1.535	»
Halluin.	2	—	»	—	20	»
Linselles	1	—	»	—	200	»
Roncq	4	—	2	—	550	»
Bondues	1	—	1	—	440	»
Bousbecque	»	—	»	—	»	»
Neuville	2	—	1	—	350	»
Mouveaux.	3	—	»	—	18	»
Totaux.	450		98		50.158	»

Remboursements

Tourcoing (D.)	30	remb. dont	9	soldés	14.878	76
« (L.)	25	—	7	—	12.038	89
Blanc-Seau	2	—	»	—	2.330	»
Croix-Rouge	1	—	1	—	19	40
Halluin	4	—	1	—	2.110	21
Linselles	»	—	»	—	»	»
Roncq	3	—	2	—	234	91
Bondues	3	—	»	—	1.500	»
Bousbecque	»	—	»	—	»	»
Neuville	»	—	»	—	»	»
Mouveaux	»	—	»	—	»	»
Totaux	68		20		33 131	17

Administrateurs de service pendant le mois de Décembre, 1re quinzaine :

A Tourcoing : MM. G. Dervaux, A. Duvillier, E. Lelong. — Au Blanc-Seau, M. V. Petit. — A la Croix-Rouge, M. E. Sacré. — A Halluin, M. Wattel-Roy. — A Linselles, M. A. Watiart. — A Roncq, M. Bonduel. — A Bondues, M. F. Desbonnets. — A Bousbecque, M. F. Jubaru. — A Neuville, M. A. Delberque. — A Mouveaux, M. J.-B. Leper.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Avis. — La caisse sera fermée les dimanche et lundi 29 et 30 décembre.

Le Caissier intérimaire,
L. ROBITAILLE.

Mons-en-Barœul. — *Incendie.* — Un violent incendie s'est déclaré hier soir vers huit heures et demie dans les dépendances de la ferme Salembier, à Mons-en-Barœul.

Le feu a pris de grandes proportions et a consumé la grange, les étables et écuries et le corps de logis. Les dégâts se montent à environ 50.000 francs.

Les chasseurs à pied du fort de Mons-en-Barœul ont travaillé à l'extinction de l'incendie de concert avec les pompiers de la commune.

WASQUEHAL

Violent incendie

On nous annonce qu'un violent incendie a complètement détruit la ferme de M. Delesalle, à Wasquehal.

Arrestation d'un expulsé

Hier mardi à 8 heures 1[2 du matin, les gardes Louis Wanin et Emile Selosse ont arrêté à l'estaminet Donatien Bacq, le nommé Alphonse Timmermann, né à Bruges le 17 décembre 1868, déchargeur de charbons, expulsé de France depuis le 28 août 1895.

MOUVEAUX

Vol de numéraire

Lundi soir, vers six heures et demie, la jeune dame Catteau-Couvreur, dont la demeure est située rue du Pavé-de-Roubaix, en face de la « Pelle d'Or », rentrait de son travail lorsqu'ayant ouvert sa porte, elle vit de la lumière dans la cuisine. N'osant avancer, elle alla chercher des voisins qui s'aperçurent qu'un malfaiteur s'était introduit depuis peu dans la maison, et ayant trouvé les clefs de l'armoire, avait jeté sur le sol le linge et les habits qu'elle renfermait.

Il avait ensuite ouvert le tiroir, déplié tous les mouchoirs qui s'y trouvaient et qui gisaient à terre. Etant ensuite montés au premier, ils virent qu'on avait fracturé un coffre qui renfermait 70 fr. en pièces de 5 fr. qui avaient disparu, le malfaiteur dans sa préoccupation en avait laissé tomber deux au fond du coffre.

Il a dû pénétrer dans la maison à l'aide d'une fausse clé et avait eu soin de refermer la porte en laissant ouverte celle de derrière par laquelle il a dû sortir. Il avait encore eu la précaution de préparer dans les pièces du bas, le couperet et le couteau de cuisine qu'il avait trouvés à leur place habituelle, sans doute pour se défendre contre ceux qui seraient venus le déranger dans sa vilaine besogne.

La jeune dame Catteau a été tellement saisie qu'elle en est tombée malade et qu'on a dû appeler le médecin pour lui donner des soins.

LILLE

Explosion

Hier soir, un peu avant quatre heures, une violente détonation semblable à un coup de canon retentissait à l'angle de la Grande Place et de la rue Esquermoise en face de la librairie Quarré.

Cette explosion était produite par le gaz qui avait violemment projeté à 1 m. 50 de hauteur, la plaque qui recouvre le puisard à l'endroit que nous avons désigné. En même temps que la détonation, une flamme intense sortait du puisard et produisait une grande frayeur à un cocher qui se trouvait sur son siège.

L'automédon, d'un coup de fouet, enveloppa son bucéphale qui, stimulé par le bruit et la mèche, partit à fond de train.

En quelques minutes une foule énorme était rassemblée Grande Place commentant l'accident que des ouvriers ont réparé aussitôt.

Il s'agissait d'une fuite de gaz dont une allumette mal éteinte aura provoqué l'inflammation.

Abus de confiance

Duquet Marie, 45 ans, femme Dion, couturière, place de la Nouvelle Aventure, 42, était finisseuse chez M. Long, négociant rue de Paris, 264; profitant de la confiance de son patron, cette femme a détourné une certaine quantité de gilets de flanelle, caleçons, chemises, etc. le tout valant environ 250 fr.

Peu content du procédé, M. Long porta plainte et Marie Duquet a été arrêtée.

LE NORD

DOUAI

Conseil municipal. — Le conseil se réunira le vendredi 20 décembre. L'ordre du jour comporte huit questions parmi lesquelles nous remarquons le budget de 1896 et la question relative à l'inauguration par M. le ministre de l'agriculture, de l'école départementale de Wagnonville,

UN MONSTRE

Le parquet de Douai a fait procéder mardi dans l'après-midi, à l'arrestation du nommé Camus Eugène, âgé de 24 ans, originaire de Douai.

Camus avait eu des relations avec une fille peu recommandable, affirme-t on, et l'on avait vécu presque maritalement. Il y a quelque temps on voulut régulariser la situation de Camus, en se mariant légitimant les deux enfants de la femme qu'il épousait.

Au bout de peu de temps, Camus exerça sur les deux enfants, principalement sur le plus jeune, des sévices graves. Il y a quelques mois, il était condamné à six mois de prison avec le bénéfice du sursis. Mais cet avertissement ne servit pas au misérable. Il redoubla au contraire de violence et exerça des voies de fait sur le pauvre dernier âgé de 18 mois qui présente sur toutes les parties du corps des ecchymoses et des traces bleues.

Le père dénaturé poussait la cruauté jusqu'à arracher les dents de ce pauvre petit être. On va jusqu'à prétendre qu'il aurait exercé sur ses deux enfants une tentative d'empoisonnement. L'enquête fera la lumière sur ce point.

L'opinion publique est vivement surexcitée contre Camus.

AVESNES

Collision à la gare d'Hautmont

Hier à cinq heures, une collision qui aurait pu produire de graves accidents a eu lieu en face de la fabrique des Produits Chimiques. Un train venant de Sous-le-Bois a pris en écharpe une machine venant de l'usine. Par le plus grand hasard, seuls, machinistes et chauffeurs, ont été blessés.

Ce sont les nommés Douchy Emile, fracture de la jambe gauche; Aplaincourt Léon, chauffeur; Willot Gustave et Carlier Florentin, contusions au genou.

La route a été déblayée le plus tôt possible et le train arrivant d'Aulnoye à 6 heures, n'a eu qu'un léger retard.

Infanticide à Taisnières-en-Thiérache

Lundi vers midi, Balleux Blanche, 21 ans, ouvrière à Taisnières-en-Thiérache, rentrait chez elle et disait à son jeune frère âgé de 14 ans, qu'étant malade elle allait se coucher. Celui-ci lui proposa d'aller chercher le père qui faisait des fagots à Dompierre, mais elle s'y refusa, néanmoins il y fut.

A l'arrivée de Balleux père, la jeune fille dit qu'elle allait mieux; Mme Balleux qui était rentrée sur ces entrefaites, insista pour qu'elle quitta le cabinet noir où elle s'était couchée pour venir dans la chambre à feu, et ayant visité le lit elle découvrit un petit enfant du sexe féminin, enveloppé dans un jupon.

M. le docteur Catnelotte, de Berlaimont, qui était venu visiter M. M..., qui reste presque en face de la maison Balleux, fut invité par le père à voir la fille; celle-ci refusa de lui répondre.

Prévenu par les soins de M. Wittrant, maire de Taisnières, le Parquet d'Avesnes, représenté par M. Devey, faisant fonctions de juge d'instruction, M. Fieffé, substitut et un commis-greffier, assistés de M. Girard, médecin légiste, s'est rendu hier après-midi à Taisnières pour procéder à une enquête et à l'autopsie du petit cadavre.

Blanche Balleux était, paraît-il, enceinte de huit mois et sa conduite était fort légère. Ses parents sont d'honnêtes et laborieux ouvriers.

Un homme tué sur la voie ferrée
A TRELON

Lundi 16 courant, vers sept heures du matin, M. Demade Alexis, cantonnier au chemin de fer, se rendant à la gare de Trélon trouvait, le long du rail intérieur, en face du poteau kilométrique 120.390 le corps d'un individu qui avait été broyé par un train. Le cadavre avait la tête fracassée et ne tenait plus au tronc que par quelques lambeaux de chair, la cervelle était éparse sur la voie, la jambe droite était broyée.

Dans les poches du cadavre on a trouvé un coupon de retour de Trélon à Fourmies et une somme de 4 fr. 55.

Ce malheureux a été reconnu pour être un sieur Joseph Daubercies 55 ans, vannier ambulant, domicilié à la Bouteille (Aisne) ; on croit qu'étant pris de boisson, il se sera introduit sur la voie au moment du passage du train et que, n'ayant pu se garer à temps par suite de son ivresse, il aura été broyé par le train.

Le corps a été rapporté à la mairie de Glageon, par les soins de M. Rousseau, maire.

DUNKERQUE

Bourbourg. — *Bal de St-Nicolas.* — Le bal organisé à l'occasion de la fête de St-Nicolas par un groupe de jeunes gens de Bourbourg Campagne a eu un vif succès.

Nous avons eu le plaisir d'entendre pour la première fois un orchestre symphonique qui, sous la direction de M. Louis Rotand a su enlever les danseurs par des airs magnifiques, la plupart populaires. Nous devons une mention particulière à M. l'organisateur de cette charmante soirée pour le brillant cachet avec lequel ils avaient décoré la salle du bal. En somme belle fête qui devrait se renouveler bien souvent dans le cours d'une année.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Bruay. — Louis Rohart, 29 ans, ouvrier à la fosse n° 4 des mines de Bruay, est tombé à la renverse en travaillant dans une taille de la grande veine à l'étage de 284 mètres. Il a été contusionné aux reins par une rivelaine qui était posée à terre et appuyée au mur.

Ecquedecques. — On a volé une grande quantité de volailles chez M. Joseph Delaleau, cultivateur à Ecquedecques.

Noyelles-Godault. — Le poulailler du sieur J.-B. Trachez, cabaretier à Noyelles-Godault a été dévalisé pendant la nuit.

ACCIDENT MORTEL
A HÉNIN-LIÉTARD

Un ouvrier monteur, M. Julien Senocq, 24 ans, travaillait à une charpente en fer à la fosse n° 3 des mines de Drocourt, quand pa